

Sommet de la Société Civile

L'Appel à l'action de Belgrade

Le Programme d'action :

Mesures positives pour favoriser l'espace civique afin de maximiser les contributions de la société civile aux ODD

Avril 2019

1. Un appel à l'action

Se réunissant à Belgrade à l'occasion de la Semaine Internationale de la Société Civile 2019, le Partenariat des OSC pour l'Efficacité au service du Développement (POED), CIVICUS, Action pour le Développement Durable, Civic Initiatives et le Réseau de Développement de la Société Civile des Balkans ont convoqué les leaders et les organisations de la société civile mondiale pour lancer le **Plan d'Action de Belgrade**.¹ Plus de 125 OSC nationales, régionales et internationales de 50 pays du monde entier ont apporté leur soutien à cet *Appel à l'action*.

L'Appel est adressé aux États-membres et aux gouvernements des Nations-Unies afin qu'ils prennent d'urgence des actions pour inverser la tendance de détérioration des conditions de la société civile et des attaques contre les leaders sociaux, les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement tout autour du globe, dans le contexte du Programme 2030. Une population et une société civile entièrement engagées sont une condition primordiale si la communauté internationale désire véritablement remplir les promesses du Programme 2030 visant à n'exclure personne dans la réalisation des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'espace civique ouvert et la participation des populations sont le socle essentiel permettant d'atteindre les engagements-clés du Programme à l'horizon 2030 et de « n'exclure personne », pour réduire les inégalités, pour s'attaquer aux inégalités de genre, pour l'autonomisation des femmes, pour promouvoir un travail décent pour tous et pour réaliser une justice climatique et un développement durable pour une planète qui se trouve actuellement en état de siège.

Aujourd'hui et plus que jamais, les démocraties sont menacées par le nationalisme, la xénophobie et l'hostilité envers les populations de migrants.

Cet Appel à l'action est une démonstration de l'unité et de la détermination de la société civile face aux défis posés par les législations entravant leur travail, le manque d'espace efficace pour un dialogue significatif, les discours racistes, misogynes et haineux prononcés par certains acteurs publics et les différentes attaques directes à l'encontre des acteurs civiques. Il est lancé à un moment critique pour la mobilisation de milliers d'organisations de la société civile (OSC) faisant

front commun dans l'effort d'amplifier leurs voix, leurs actions et leurs demandes de changements transformateurs. Depuis 2017, plusieurs États Membres de l'ONU ont fait preuve d'un manque total d'ambition et d'actions d'urgence prises concernant le Programme 2030, les ODD et les mesures pour combattre le changement climatique.

Trop de choses sont en jeu : les abus récurrents des droits de l'homme, la marginalisation des droits des femmes et des filles, les inégalités croissantes, l'inaction concernant les causes sous-jacentes du changement climatique et la progression de la pauvreté généralisée. Toutes les parties prenantes - gouvernement, société civile, parlementaires, secteur privé - doivent trouver un terrain d'entente et travailler véritablement ensemble pour réaliser le Programme 2030, tout en respectant les conventions et instruments internationaux sur les droits de l'homme. La société civile est un acteur crucial de toutes ces questions.

C'est maintenant qu'il faut agir de manière spécifique et ce de façon appropriée selon le contexte de chaque pays. Les actions pratiques et réalistes des gouvernements des États Membres, soutenues par la société civile, les parlementaires et d'autres acteurs du développement, feront la différence pour les réalités des OSC et des défenseurs des droits de l'homme. Ils représentent et travaillent avec des populations diverses et marginalisées au niveau national, là où le changement est nécessaire. Les attaques organisées contre la société civile, les leaders sociaux et les communautés touchées affaiblissent ces efforts.

2. L'augmentation des attaques contre la société civile

Les attaques contre la société civile tout autour du globe ont pris de nombreuses formes - législative, administrative, criminalisation ciblée, stigmatisation comme « agents à la solde de l'étranger » et menaces envers des individus et des organisations, répression basée sur le genre et d'autres formes de violences. Ces conditions se manifestent différemment dans chaque pays, mais elles sont de plus en plus généralisées dans un grand nombre de pays, avec des variations de niveau de la pratique démocratique, autant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud.

- **Législations et réglementations restrictives** L'utilisation de législations et de réglementations comme outils d'affaiblissement, de harcèlement et de marginalisation des OSC : limitation de formation, d'inscription et d'opération des OSC, restriction de la liberté de mouvement pour les leaders de la société civile ou des défenseurs des droits de l'homme.
- **Concertation politique et accès à l'information limités** Limitation de l'accès à une concertation politique réussie, particulièrement pour les voix dissidentes, ou celles représentant les populations marginalisées, la jeunesse, les gens en situation de handicap, les minorités ethniques, le mouvement LGBTQ*, les femmes et les populations autochtones, au niveau national. Avoir accès en temps opportun à la documentation et aux budgets concernant la politique publique est une condition préalable essentielle pour une concertation politique efficace.
- **Violence systématique contre les porte-paroles des droits de l'homme** Niveaux alarmants de violence organisée, y compris des assassinats contre les défenseurs des droits de l'homme. Les défenseuses des droits de l'homme font face à des risques supplémentaires de violence

axée sur le genre et le sexe ainsi qu'à des risques de discrimination de genre dans les systèmes de justice menant à l'incrimination desdites défenseuses.

- **Augmentation de l'intolérance publique** L'augmentation des fondamentalismes religieux et de l'intolérance politique crée un climat qui restreint d'autant plus l'espace pour les groupes vulnérables et les empêche de faire entendre leurs voix, particulièrement celles des filles et des femmes pour s'organiser, pour choisir librement la vie qu'elles désirent vivre, y compris l'accès complet aux droits de santé concernant la sexualité et la conception.
- **Discours stigmatisants** La stigmatisation systématique des OSC et des défenseurs des droits de l'homme comme personnes servant leurs propres intérêts ou bien comme « agents à la solde de l'étranger » ou encore « influencés par l'étranger », ou des menaces à la « stabilité » de la nation.²
- **Attaques de plus en plus nombreuses contre les journalistes** Les médias représentent une plateforme où s'expriment une multitude de voix et de discours publics. Dans de trop nombreux pays, les journalistes sont tués, emprisonnés et harcelés simplement parce qu'ils font leur travail. Ils sont souvent comparés au « canari dans la mine de charbon » puisqu'ils travaillent sur la scène publique et que la répression dans les espaces civiques commence souvent par les dirigeants autocratiques essayant de faire taire les journalistes.
- **Cyber-harcèlement et cyber-surveillance** L'utilisation des réseaux sociaux, des lois sur la cybercriminalité, de la législation anti-terroriste et d'autres formes de réglementations afin d'utiliser les communications et des échanges numériques comme un outil de surveillance, de harcèlement, de désinformation et de diabolisation.
- **Limitations de l'accès au financement** L'augmentation des restrictions régulatrices sur la perception par les OSC de financements de sources privées, internationales et officielles, y compris la stigmatisation de certains donateurs privés. L'augmentation des exigences restrictives concernant le financement par donateurs, tout comme les pénalités disproportionnés en cas de non-conformité avec les exigences de compte-rendu au niveau national et les limites concernant le plaidoyer sous les lois de charité restrictives, avec comme conséquence « l'effet douche froide » sur la communauté des OSC.
- **Restrictions au niveau multilatéral** L'interdiction d'accès aux forums multilatéraux, les limitations pour des raisons politiques ou arbitraires d'accréditation auprès de l'ONU, représailles et intimidation du pays contre ceux qui s'expriment dans les organes de l'ONU et l'utilisation d'ONG montées par le gouvernement pour discréditer d'autres OSC représentatives.

Selon des données fournies par le suivi de l'espace civique CIVICUS, en décembre 2018, plus d'un quart de la population mondiale (27 %) vit dans 23 pays qui étaient classifiés par CIVICUS comme « fermés » avec une impossibilité pour les voix de la société civile indépendante de s'exprimer, 20 % de plus vit dans 35 pays où la société civile était considérablement « réprimée » et 33 % vit dans 53 pays où la société civile est « entravée » (l'espace civique est fortement contesté par les détenteurs du pouvoir).³ Un total de 80 % de la population mondiale – presque 6 milliards de personnes – vit dans des pays où l'espace civique est fermé, réprimé ou entravé. De telles conditions affaiblissent considérablement les capacités de la société civile - et des sociétés et des

pays entiers - de mener à bien la protection des droits de l'homme et de la démocratie, le Programme 2030 et les ODD.

3. Progrès limité concernant les ODD

Un progrès réel et transformateur concernant l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, les moyens de subsistance et de travail décent pour tous, s'attaquer aux inégalités de genre et de tous types, et l'action pour la justice climatique ne sera pas possible sans une implication totale de la société civile et des populations. Les forces de la société civile sont sa diversité, son enracinement dans les communautés, son expérience directe du développement et ses capacités à impliquer le public. Les OSC contribuent aux résultats de développement pour les ODD via :

- 1) L'implication directe avec les populations pauvres ou marginalisées dans le but de soutenir leurs efforts de développement
- 2) L'implication avec les gouvernements dans le but d'échanger les connaissances théoriques sur les politiques publiques, travailler à plusieurs niveaux pour assurer une plus grande responsabilisation, aider à prévenir la corruption, et relever d'autres défis de gouvernance
- 3) Défense des droits des groupes vulnérables et plaider au nom de ceux dont les voix sont éclipsées par des acteurs plus puissants, là où le développement est fortement contesté
- 4) Promotion du changement transformateur en s'attaquant aux causes de la pauvreté, de la famine, de l'inégalité économique, de l'inégalité de genre ou s'occuper des nouvelles questions et des nouvelles perspectives basées sur leur expérience
- 5) Construire la confiance et la cohésion sociale, ce qui est notamment important pour la reconstruction des communautés affectées par les crises humanitaires ou vulnérables à la violence politique, le conflit armé ou ethnique.

Les façons de réaliser un Plan 2030 significatif peuvent être fortement contestées dans beaucoup de contextes nationaux, où les gouvernements ont beaucoup de raison de restreindre les OSC, les mouvements sociaux ou les médias et où les défenseurs des droits de l'homme sont attaqués. Au sein de ces contextes nationaux différents, des mesures aussi restrictives affectent sérieusement le progrès des ODD.⁴

La protection de l'espace civique est centrale à l'**ODD 16**, *pour promouvoir les sociétés ouvertes et paisibles pour un développement durable, fournir un accès à la justice pour tous, et construire des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous les niveaux*. La fermeture de l'espace civique affaiblit d'autant plus les efforts permettant de construire la confiance entre des sociétés polarisées, d'assurer l'accès à la justice aux populations marginalisées et pauvres, et de protéger les institutions et les canaux principaux servant à accomplir les progrès concernant les ODD, afin d'éviter qu'ils soient détournés par les élites pour servir leurs propres intérêts.

L'éradication de toutes les formes de pauvreté (ODD 1) doit être atteinte via différentes politiques économiques et sociales, notamment de véritables réformes agraires. Mais lorsque les gouvernements limitent la société civile et font la promotion de la croissance économique comme une fin en soi, les élites peuvent ne pas ressentir la dégradation des conditions de la majorité de la population qui vit dans la pauvreté, et également des nombreuses voix qui s'élèvent contre la corruption et la mauvaise gestion des institutions ayant un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Dans ces contextes, les gouvernements manquent l'opportunité d'apprendre des efforts de la société civile et d'en faire la promotion pour son travail contre la pauvreté.

Les droits du travail et le dialogue social sont des éléments clés pour la promotion du **travail décent pour tous (ODD 8)**. Les droits à la liberté de réunion et aux conventions collectives, qui sont inscrits dans les indicateurs de l'Objectif 8, sont essentiels pour les travailleurs. Ils favorisent la participation au dialogue social, ce qui leur donne une voix dans le débat politique avec les gouvernements et les employeurs pour s'assurer que la croissance économique soit durable et ouverte et qu'elle crée des emplois décents et respecte les droits.

Les acteurs de la société civile, travaillant avec des personnes vivant dans la pauvreté et qui ont été marginalisées, sont souvent en première ligne pour combattre les inégalités grandissantes et cherchent à **réduire les inégalités à l'intérieur et entre les pays (ODD 10)**. Il y a beaucoup de preuves qui soutiennent qu'un accès plus équitable aux bénéfices découlant des ressources communes, des ressources naturelles et d'autres ressources appartenant à l'État sont sévèrement impactées dans l'espace civique limité. Ce sont souvent les populations autochtones, rurales, les femmes et les minorités qui ont perdu le contrôle de leurs actifs économiques qui affectent leurs moyens de subsistance, leur culture et leurs perspectives d'avenir. En effet, les idées de développements alternatifs possibles qui respecteraient plus la planète ne sont pas prises au sérieux.

L'implication totale des acteurs civiques est cruciale si la communauté mondiale veut **prendre des actions d'urgence pour combattre le changement climatique et ses impacts (ODD 13)**. Tout autour du globe, des millions de personnes en situation de vulnérabilité, notamment les populations autochtones et rurales, subissent déjà les impacts du changement climatique. Via des mesures faisant la promotion de la justice climatique et d'une transition juste, la société civile mobilise des citoyens du monde entier et cherche à protéger les moyens de subsistance de milliards de personnes exposées à la sécheresse, aux événements climatiques extrêmes et aux impacts permanents du changement climatique. La jeunesse exige un changement en profondeur et ne va pas accepter le manque actuel d'ambition de beaucoup de gouvernements.

La fermeture de l'espace civique réduit le poids des populations affectées sur les politiques visant à **mettre fin à la famine, à atteindre la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition et faire la promotion d'une agriculture durable**, limitant de ce fait les progrès dans ces domaines **(ODD 2)**. L'expropriation des terres est plus forte lorsque les voix des paysans de petites cultures et de cultures vivrières, demandant simplement une distribution des terres juste et équitable, sont bâillonnées et la famine exacerbée là où les OSC ne sont pas capables d'attirer l'attention sur les conditions critiques des populations affectées.

La réalisation de l'égalité de genre et de l'autonomisation des filles et des femmes (ODD 5) est compromise lorsque les organisations des droits de la femme et les défenseuses des droits de la femme sont harcelées, stigmatisées et/ou font face à différentes formes de violence axée sur le genre. La violence et la discrimination de genre contre les défenseuses sont utilisées comme mécanisme de peur et de contrôle social. Les organisations de droits des femmes font souvent face à des barrières administratives officieuses qui les empêchent de promouvoir des politiques et des programmes permettant l'égalité de genre. Leurs programmes et leurs services sont discrédités et attaqués par les fondamentalismes religieux et politiques en hausse. L'accès des femmes aux ressources économiques, aux droits sexuels et reproductifs, à la protection sociale et aux conditions de travail décentes, doit pouvoir compter sur des voix fortes et persistantes faisant le plaidoyer des droits des filles et des femmes.

La prise de mesures pour inverser la tendance de fermeture de l'espace civique et pour mettre une fin aux attaques contre les défenseurs des droits de l'homme est une condition essentielle pour remplir la promesse du Programme 2030 de « n'exclure personne » et « d'atteindre en priorité les plus défavorisés ». Comme Michelle Bachelet, haut-commissaire des droits de l'homme aux Nations-Unies l'ONU, l'a récemment déclaré :

« Il n'y aura pas de progrès dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable si nous n'écoutons pas les voix de ceux qui ont été laissés en arrière. (...) La protection de l'espace civique et l'autonomisation des défenseurs des droits de l'homme, doit devenir une priorité pour chaque acteur régional, national et mondial qui a des principes. »⁵

Les organisations de la société civile se mobilisent à travers des plateformes nationales et des OSC locales, y compris des organisations axées sur la communauté, des organisations se concentrant sur la justice environnementale, les syndicats, la jeunesse, les droits des femmes, les enjeux LGBTQ*, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones et d'autres communautés-clé. Elles construisent un mouvement global pour réaliser un changement transformateur. Elles chercheront à faire entendre leurs voix auprès des leaders mondiaux à l'approche de la session spéciale des Nations Unies concernant le Programme 2030 sur un programme en corrélation avec la voix de la société civile, l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, le combat contre l'inégalité, l'action climatique et la justice environnementale.⁶ Un espace civique favorable est un aspect primordial pour l'accomplissement de ces efforts.

À Nairobi en décembre 2016, 161 pays et 56 organisations, sous l'égide du Partenariat Mondial pour la coopération efficace au service du développement, ont reconnu

« l'importance du rôle de la société civile dans le développement durable et dans le fait de n'exclure personne, en coopérant avec le gouvernement pour qu'ils tiennent leurs engagements, et en étant des acteurs du développement à part entière. Nous sommes déterminés à inverser la tendance de rétrécissement de l'espace civique dans tous les endroits où elle a lieu et à construire un environnement positif pour le développement

durable, les sociétés paisibles, la gouvernance responsable et la réalisation des ODD du Programme 2030. »⁷

C'est maintenant qu'il faut tenir ces promesses trop longtemps répétées. En 2015, tous les pays ont promis de « n'exclure personne » et de « reconnaître que la dignité de l'être humain est fondamentale... [Les pays] vont s'efforcer d'atteindre en priorité les plus défavorisés. »⁸ Les États membres des Nations-Unies et tous les acteurs de développement doivent se réunir et trouver des politiques et des actions positives pour permettre à la société civile de déployer toutes ses capacités afin de réaliser les objectifs du Plan 2030.

4. Le Programme d'action d'urgence : Protection et promotion d'un espace civique favorable par tous les États membres des Nations Unies et des institutions multilatérales

Le **Programme d'action** est façonné par les propositions de la société civile permettant un environnement favorable aux organisations de la société civile, par des normes et approches basées sur les droits de l'homme dans les pratiques de développement, par des principes d'appropriation démocratique et de coopération efficace au service du développement [Appel mondial à la protection des défenseurs des droits de l'homme](#), d'octobre 2018⁹ lancé à Paris lors du sommet des défenseurs des droits de l'homme.¹⁰

4.1 Prendre des mesures pour protéger et offrir un espace favorable à la société civile, prenant en compte les contextes nationaux uniques

Tous les acteurs doivent

1. Avoir une approche globale Mettre en place des mesures globales à l'échelle gouvernementale pour obtenir des législations et des règles favorisant la société civile, pour une responsabilisation démocratique axée sur les normes des droits de l'homme, et pour la protection totale des défenseurs des droits de l'homme et des activistes de l'égalité de genre. De telles mesures prises conjointement nécessitent une approche axée sur les droits de l'homme pour la gouvernance, des initiatives de développement et une coopération au service du développement.¹¹

2. S'assurer de la conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme S'assurer que les législations nationales concernant les droits à la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique sont entièrement conformes dans la théorie et la pratique aux normes internationales des droits de l'homme. Faire le plaidoyer de la mise en place d'engagements multilatéraux et de normes relatives à l'espace civique.

3. Examiner et corriger les restrictions législatives et réglementaires affectant la société civile et les défenseurs des droits de l'homme Examiner et corriger les restrictions législatives et réglementaires concernant la société civile à l'aide de mesures pour faire respecter les droits politiques et civiques, y

compris en poursuivant en justice le nombre croissant de crimes contre les activistes de la société civile, les journalistes et d'autres activistes des droits de l'homme et en évitant l'impunité ou la collusion étatique avec ces crimes.

4. Combattre et prévenir le recours à l'incitation à la haine et à la discrimination dans les campagnes politiques et les discours sur les politiques publiques dans la société et par les agents publics.

5. Soutenir le suivi initié par la société civile Soutenir les efforts initiés par la société civile et différents outils pour opérer au suivi de l'espace civique, des droits de l'homme et de la responsabilisation démocratique, des lois, des règles et des pratiques qui favorisent la société civile. Soutenir le partage de cette information à l'intérieur des pays, régionalement et mondialement. De tels efforts devraient être étroitement coordonnés avec la société civile locale et d'autres acteurs.

6. Soutenir la collaboration transfrontalière de la société civile Aider la collaboration civique transfrontalière, y compris la convocation de réunions pour partager des expériences et des leçons et pour formuler des réponses stratégiques aux situations de la fermeture de l'espace civique.

7. Étendre l'espace civique dans les organes multilatéraux Soutenir des mesures spécifiques pour étendre l'espace civique afin d'obtenir une implication directe de la société civile dans les Nations Unies et d'autres organisations internationales et les processus de négociation multilatérale.

8. Étendre la participation de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme dans les mécanismes multilatéraux Faciliter une implication civique solide au niveau national de tous les secteurs et des communautés marginalisées, dans des procédés comme l'Examen périodique universel des Nations-Unies, le Partenariat pour un gouvernement ouvert et des procédés régionaux comme la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples ou la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Fournisseurs de coopération au service du développement

9. Soutenir le leadership politique concernant la promotion de l'espace civique Assurer un leadership politique engagé au plus haut niveau de gouvernement et des institutions pour protéger la promotion d'un espace civique ouvert en tant que priorité spécifique englobante du fournisseur pour la coopération au service du développement et dans les stratégies pour la réalisation du Programme 2030 et des ODD.

10. Passer au crible les politiques sécuritaires Passer au crible les politiques sécuritaires du fournisseur et les décisions politiques, comme les mesures d'anti-terrorisme ou les mesures régissant le droit à l'assemblée, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'impacts négatifs sur les droits de l'homme et les partenariats de la société civile.

11. Examiner et promouvoir des modalités de financement favorables Examiner les modalités de financement actuelles afin de faciliter un soutien financier souple pendant plusieurs années pour la société civile y compris a) un soutien institutionnel et programmé des initiatives des OSC b) des mesures délibérées qui augmentent le soutien direct du fournisseur pour soutenir la société civile locale c) des pistes créatives pour soutenir les mouvements sociaux d) des réserves pour un soutien

exceptionnel dans des situation d'urgence pour des organisation civiques, des défenseurs des droits de l'homme, des porte-paroles de l'égalité de genre faisant face à des menaces prolongées contre leur intégrité¹² et e) favoriser des règles de financement, des termes et conditions, et des exigences d'audit qui font la promotion de partenariats équitables de la société civile et une solidarité mondiale.

12. Être ouvert à des des canaux de financement alternatifs Explorer des stratégies alternatives pour assurer un financement qui soutient les défenseurs des droits de l'homme et d'autres sections marginalisées de la société civile dans les pays où l'accès au financement externe fait face à des restrictions en augmentation. Les fournisseurs devraient faire tous les efforts possibles pour maintenir et augmenter leur soutien aux OSC locales et nationales dans les pays où ils ont décidé de limiter leur aide bilatérale à cause de la prévalence de la répression et des violations récurrentes des droits de l'homme.

13. Entreprendre une analyse régulière de l'espace civique pour les stratégies de développement au niveau national Rendre prioritaire l'espace pour la société civile dans les lignes directrices concernant les stratégies de développement nationales, y compris les programmes pour renforcer le soutien des droits à la liberté d'expression, d'association et d'assemblée dans la gouvernance, l'égalité de genre, l'environnement, les droits du travail, la justice et les médias.

14. Soutenir la formation dans la mise en œuvre des règles Soutenir la formation à la demande et le développement de la capacité pour chaque organe de régulation national affectant la société civile..

15. Renforcer la résistance des OSC / organisations des droits de l'homme dans les environnements hostiles Valoriser la résistance des OSC dans les environnements hostiles, en soutenant leurs capacités d'évaluation des risques, y compris les risques spécifiques au genre, en concevant des stratégies de réponse collectives et individuelles et en augmentant la prise de conscience des droits et en rendant disponible un conseil juridique. Mettre en place des mesures pour délivrer rapidement des visas et des frais de déplacement pour les défenseurs des droits de l'homme en danger.

16. Faire respecter les normes des droits de l'homme pour les entreprises étrangères Examiner régulièrement les opérations à l'étranger d'entreprises domiciliées dans les pays fournisseurs à la recherche de violations des droits de l'homme et appliquer des sanctions significatives pour mettre fin à ces pratiques. Promouvoir l'ouverture et l'intégration de la société civile dans l'édification des normes commerciales et leurs procédés de suivi, y compris des mécanismes rigoureux pour les plaintes et des recours lorsque la violence contre la société civile et les défenseurs des droits de l'homme est liée à des projets d'extraction et autres.

17. Augmenter la prise de conscience publique du rôle des OSC dans le développement Soutenir les efforts de la société civile afin d'améliorer la confiance nationale dans les institutions civiques et pour faire prendre conscience au public des rôles positifs joués par la société civile dans le développement et les raisons pour lesquelles l'espace civique est important pour ces contributions, y compris les droits des groupes minoritaires, l'autonomisation des filles et des femmes et les différents ODD.

4.2 Promouvoir l'ouverture et la responsabilisation significative dans les pratiques de développement.

Tous les acteurs doivent

1. Promouvoir et favoriser l'espace civique comme pré-condition de la réalisation des ODD Construire et promouvoir l'exemple, dans le contexte de l'ODD17 pour les partenariats mondiaux, pour l'espace civique en tant que pré-condition de réalisation des autres ODD, y compris l'éradication de la pauvreté, la fin de la famine, la promotion du travail décent, l'autonomisation des femmes et des filles, la réduction des inégalités et la prise de mesures concertées en réponse à l'augmentation des impacts du changement climatique. Promouvoir et prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser et maximiser les rôles et les contributions de la société civile dans la réalisation des ODD

2. Faire respecter le droit des citoyens à l'initiative Faire respecter et promouvoir le droit à l'initiative pour tous les citoyens, ancré dans les normes des droits de l'homme de liberté d'association, d'expression et de participation politique et dans le droit à la réunion pacifique

3. Des plans d'ODD nationaux de développement qui atteignent tous les groupes exclus Établir des procédés responsables, transparents et ouverts pour s'assurer que les ODD nationaux et les plans de développement atteignent tous les groupes exclus, y compris à travers les dialogues nationaux et sous-nationaux et des mécanismes accessibles pour responsabiliser les fournisseurs de service

4. Évaluer les conditions et mettre en place des plans conjointement avec la société civile pour « les plus défavorisés » Évaluer les conditions, mettre en place des plans en conséquence, et rapporter les progrès concernant tous ceux considérés comme « les plus défavorisés » - par exemple, les populations vivant dans la pauvreté et d'autres groupes également marginalisés - via une collaboration systématique et des partenariats constructifs avec les acteurs de la société civile liés, dans tous les plans et stratégies ODD des pays, et comme référence principale dans la réalisation des ODD.

5. Entreprendre des processus ouverts pour la budgétisation basée sur le genre Travailler avec les organisations des droits de la femme pour institutionnaliser l'analyse de budget basée sur le genre et allouer des budgets locaux et nationaux de manière à s'attaquer aux problèmes d'égalité de genre dans la mise en place de priorités de développement pour les ODD.

6. Encourager une collaboration ouverte et multipartite Soutenir une collaboration multipartite basée sur la demande avec la société civile, basée sur l'intérêt authentique de la part des parties prenantes, pour construire la confiance dans tous les secteurs et améliorer la mise en place efficace des priorités des ODD.

Fournisseurs de coopération au service du développement

7. Analyser les rôles de la société civile dans la réussite des ODD dans les pays prioritaires des fournisseurs Investir dans l'analyse prolongée et collaborative des rôles de la société civile dans le soutien de la réalisation des ODD dans les pays prioritaires des fournisseurs pour la coopération au service du développement. De telles mesures comprennent une sensibilité au conflit, une analyse de

vulnérabilité et de risque, l'identification de l'impact de mesures qui restreignent l'espace civique sur le rôle des OSC en tant qu'acteurs du développement et la mise en place de réponses appropriées par le fournisseur de coopération au service du développement.

8. Augmenter le soutien des fournisseurs auprès des communautés marginalisées Augmenter le soutien pour des projets, des organisations et communautés qui se concentrent sur les groupes marginalisés, qui font la promotion de leur propre développement, leur participation dans la prise de décision à tous niveaux et qui font prendre conscience de leurs droits. Augmenter toutes les formes de soutien pour les organisations féministes et de droits de la femme et d'égalité de genre à tous les niveaux, comme une condition essentielle pour la généralisation de l'égalité de genre dans les programmes du fournisseur.

9. Soutien augmenté pour la collaboration et les coalitions des OSC sur l'espace civique pour les groupes exclus Augmenter et maintenir le soutien pour les coalitions d'OSC à tous les niveaux. Ils jouent des rôles essentiels dans le soutien des communautés et des groupes exclus pour impliquer directement les gouvernements et ce afin d'obtenir le respect de leurs droits.

10. Évaluer et promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des filles et des femmes dans toutes les initiatives des ODD Évaluer les conditions nationales pour l'égalité de genre et l'autonomisation des filles et des femmes dans tous les ODD et toutes les initiatives de développement, en collaboration avec les organisations des droits de la femme et les défenseurs des droits de la femme.

11. Évaluer l'impact des mesures contre le changement climatique sur les populations vulnérables Entreprendre des évaluations détaillées de l'impact social des mesures prises pour s'adapter et freiner le changement climatique afin de s'assurer qu'elles n'exacerbent pas l'appauvrissement des populations vulnérables, tout en donnant la priorité à ces populations, à leurs communautés et à leurs organisations, dans le financement d'adaptation accélérée.

4.3 Mettre en œuvre et respecter l'appropriation démocratique pour l'accomplissement d'ODD ouverts

Tous les acteurs doivent

1. Renforcer les mécanismes de dialogue politique ouvert Renforcer les mécanismes pour un dialogue politique ouvert et une responsabilisation mutuelle dans la coopération au service du développement, l'institutionnalisation de la participation directe de la société civile du local au national. Le dialogue doit avoir lieu en temps voulu, être fréquent, structuré pour l'échange de points de vue, transparent et focalisé sur les questions importantes et controversées, tout en respectant les objectifs de résultats du dialogue.

2. Renforcer les institutions de responsabilisation nationales Soutenir et renforcer une gamme de mécanismes de responsabilisation nationaux indépendants y compris le parlement, les institutions des droits de l'homme, les tribunaux, les médias et les médiateurs. S'assurer que les communautés et les individus ont accès à des mécanismes de plainte efficaces, y compris la protection contre les violences

sexuelles. Parmi ces mécanismes doit figurer un point focal au niveau national pour représenter et défendre les droits de la société civile.

3. Mettre en place des mécanismes de gouvernance ouverts liés à la mise en place et aux plans des ODD

Mettre en place des mécanismes de gouvernance ouverts à tous les groupes marginalisés à tous les niveaux respectant la mise en place, la responsabilisation, le suivi et le rapport régulier du progrès concernant les plans des ODD et le développement.

4. Mettre en place des mesures efficaces permettant l'accès à l'information

Assurer un accès facile et en temps voulu à l'information pertinente pour toutes les parties prenantes, y compris les banques de développement multilatérales selon les priorités et les plans de développement des ODD du pays, la mise en place et l'évaluation, ouvert à toutes les parties prenantes - la société civile et les organisations des populations, les parlementaires et les citoyens - dans les pays fournisseurs et partenaires.

5. Encourager la responsabilisation OSC auprès des circonscriptions

Soutenir et encourager la responsabilisation auprès des circonscriptions et des communautés en a) encourageant les initiatives auto-régulatrices des OSC volontaires, efficaces et solides ; b) structurant la responsabilisation du fournisseur de façon à encourager la responsabilisation de la communauté ; c) soutenant les efforts pour réduire les dépendances au financement externe ; et en d) soutenant une portée agrandie vers les communautés.

Fournisseurs de coopération au service du développement

6. Soutenir des procédés ouverts pour le développement et la mise en place d'une politique

Encourager les procédés de réforme qui donnent la priorité aux approches ouvertes et transversales du développement de politiques, où la société civile a l'opportunité de travailler avec les parlementaires / le gouvernement au début du procédé de la politique.

7. Fournir un soutien technique basé sur la demande aux OSC pour le dialogue politique

S'assurer que les OSC nationales engagées dans le dialogue politique reçoivent une assistance technique et institutionnelle appropriée, basée sur la demande, leur permettant de participer efficacement.

8. Respecter et mettre en place le consentement informé, préalable et libre dans la pratique du développement

S'assurer que tous les plans d'investissement venant des institutions financières adoptent des exigences efficaces concernant la protection des droits de l'homme, respectant le droit au consentement informé, préalable et libre des populations autochtones, et pour la facilitation de la participation complète des populations affectées, y compris la liberté d'association et la négociation collective pour les travailleurs.

4.4 Prendre d'urgence une action concertée pour répondre aux importantes violations des droits de l'homme¹³

Tous les acteurs doivent

1. Donner la priorité aux défis auxquels font face les défenseurs des droits de l'homme Reconnaître et donner la priorité aux défis complexes auxquels font face les défenseurs des droits de l'homme, affectés par la discrimination, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, le handicap, la localisation et le statut migratoire et s'assurer qu'ils puissent agir dans un environnement sans violence et sans discrimination.

2. Prêter une attention spéciale aux défis relatifs aux droits de l'homme des communautés et des groupes marginalisés Reconnaître et donner priorité aux défis particuliers des droits de l'homme auxquels font face les organisations des populations, des minorités ethniques et religieuses, des organisations des droits de la femme, des syndicats, des populations indigènes, et des écologistes émanant des communautés.

3. Prendre toutes les mesures possibles pour protéger et promouvoir la sécurité et les intérêts des femmes et des défenseurs des droits des femmes S'attaquer à l'impunité et au manque d'accès à la justice pour les femmes, soutenir les femmes affectées par les causes structurelles d'inégalité et de violence, s'assurer que les défenseurs des droits des femmes peuvent travailler sans subir de discrimination, d'intimidation et de violence sexiste et soutenir les stratégies menées localement pour l'autonomisation des femmes et des filles.

4. Condamner fermement les attaques contre les défenseurs des droits de l'homme Condamner fermement et publiquement les attaques physiques et psychologiques, les menaces et les intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme sans discrimination, et s'abstenir d'utiliser un langage qui les stigmatise, maltraite, dénigre ou discrimine. Adopter toutes les mesures nécessaires pour s'attaquer aux causes des menaces et des attaques à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, notamment tenir les entreprises pour responsables ou complices de ces attaques, lorsqu'elles le sont. Mettre fin à l'impunité de ces attaques et libérer sans condition tous les défenseurs des droits de l'homme et les objecteurs de conscience emprisonnés.

5. Mettre en place des mécanismes de protection au niveau national Établir, avec la participation des OSC et des défenseurs des droits de l'homme, des mécanismes de protection au niveau national pour les défenseurs des droits de l'homme en danger, avec une approche transversale et prenant en compte les questions de genre, et ce à l'aide de ressources appropriées.

6. Dissuader les représailles relatives aux engagements pris avec les organismes internationaux des droits de l'homme Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et dissuader les actes d'intimidation et de représailles contre les défenseurs des droits de l'homme, en relation avec les communications et les interactions avec les organes internationaux

Fournisseurs de coopération au service du développement

7. Maintenir des contacts réguliers avec les organisations des droits de l'homme Soutenir les défenseurs des droits de l'homme à travers le contact permanent avec les organisations locales des droits de l'homme.

8. Adopter des protocoles pour répondre rapidement aux menaces envers les défenseurs des droits de l'homme Adopter des protocoles pour répondre aux menaces et aux attaques envers les

défenseurs des droits de l'homme dans le contexte d'activités de développement, y compris une collaboration étroite avec les cibles de ces menaces, tirer parti et soutenir les expériences de protection que les défenseurs eux-mêmes et leurs communautés développent au niveau local

9. Prendre toutes les mesures publiques et diplomatiques nécessaires Mettre en place des mesures diplomatiques publiques et diplomatiques discrètes sur demande des acteurs des droits de l'homme et de la société civile nationale, et dans des situations d'urgence garantir la protection des individus. Les États doivent assurer une formation adéquate et régulière des représentants diplomatiques sur ces questions.

10. Augmenter le financement de la protection des droits de l'homme Augmenter le financement de la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la protection de l'espace civique sans diminuer le financement pour le travail des organisations des droits de l'homme et d'autres OSC.

11. Examiner et contrôler le commerce relatif à la technologie de la surveillance Réguler la vente, l'approvisionnement et l'exportation d'articles à double usage comme les logiciels et la technologie de surveillance et de cybersurveillance, limitant le commerce de ces biens pour les pays où leur utilisation pourrait mener à des violations des droits de l'homme.

12. Mettre en place des mesures efficaces contre les entreprises/États qui sont responsables/complices de représailles contre les défenseurs des droits de l'homme Prendre des mesures efficaces pour sanctionner les entreprises ou les États qui utilisent les représailles et les restrictions contre les organisations et les défenseurs des droits de l'homme dans des pays possédant les investissements pour faire progresser leurs intérêts économiques.

Ce **Programme d'action** présente une gamme de mesures pratiques que tous les États membres et toutes les organisations internationales peuvent mettre en place. Dans son ensemble, sa mise en place modifierait fortement les conditions auxquelles sont confrontés des milliers d'organisations de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme tout autour du globe et avancerait considérablement le Programme 2030 et les ODD.

La société civile remercie et accueille les différentes initiatives actuelles de la part de certains gouvernements et de fournisseurs de coopération au service du développement. Nous en appelons à nos amis et à nos alliés de la société civile pour qu'ils nous rejoignent afin de lancer le leadership politique collaboratif et préventif afin de mettre en place et de promouvoir ce Programme avec les États membres et les parties prenantes du développement.

La société civile est entièrement engagée à réaliser le Plan 2030 et les ODD. Mais nos efforts resteront vains si nous ne pouvons pas compter sur de nouvelles mesures et de nouvelles actions aux niveaux local, régional et mondial pour inverser les tendances affaiblissantes de rétrécissement et de fermeture des espaces civiques.

Notes de fin de texte

¹ Ce *Programme d'Action* découle d'un certain nombre d'examen récents des conditions auxquelles font face la société civile et des proposition d'action, dans le contexte des engagements pris pour mettre en place le Programme 2030. Sommet Mondial des Défenseurs des Droits de l'Homme, 2018, *Programme d'Action*, consultable sur <https://hrdworldsummit.org/action-plan/>; "We've Had Enough: A Call to Action to Protect Women Human Rights Defenders & their Communities," novembre 2018, consultable sur <http://www.defendingwomen-defendingrights.org/2018/11/29/weve-had-enough-a-call-to-action-to-protect-women-human-rights-defenders-their-communities/>; Centre international pour la législation régissant les organisations à but non lucratif, *Effective Donor Responses to the Challenge of Closing Civic Space*, mai 2018, consultable sur <http://www.icnl.org/news/2018/Effective%20donor%20responses%20FINAL%201%20May%202018.pdf>; ACT Alliance / Institut pour les Études de Développement (IDS), Naomi Hussein et al., *The Implications of shrinking civic space for the Sustainable Development Goals : Synthesis Report for Act Alliance*, mai 2019, à paraître ; Oxfam International, *Space to be Heard: Mobilizing the Power of People to Reshape Civic Space*, Juillet 2018, consultable sur <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/space-to-be-heard-mobilizing-the-power-of-people-to-reshape-civic-space-620523>; Espace de suivi de l'espace civique CIVICUS sur <https://monitor.civicus.org/>; et Brian Tomlinson, "Implementing a Human Rights Based Approach: Lessons from the experience of providers' international assistance," dans le POED, *Policy Research on the Implementation of a Human Rights Based Approach in Development Partnerships*, IBON Institute, janvier 2018, consultable sur <http://www.csopartnership.org/edc-resources-hrba>.

² Pour reprendre les mots du Plan d'Action 2018 du Sommet Mondial pour les Défenseurs des droits de l'homme : « Derrière ces mensonges et ces mots creux se cache la dangereuse présomption que certaines personnes sont moins humaines que d'autres. Cette « politique de diabolisation » a touché des pays avec une longue histoire de respect des droits de l'homme, qui ont peu à peu tourné le dos à leurs principes. » [1]

³ Les calculs de l'auteur se basent sur un examen du Suivi de CIVICUS, décembre 2018, avec les statistiques démographiques de la Banque Mondiale pour l'année 2016. Rendez-vous sur <https://monitor.civicus.org/>.

⁴ Cette section émane de la preuve et de l'analyse de Act Alliance / l'Institut pour les Études de Développement (à paraître), op cit., sur la relation entre la fermeture de l'espace civique et le manque de progrès pour plusieurs ODD examinés par l'étude.

⁵ Michelle Bachelet, intervention lors de Sommet Mondial des Droits de l'Homme, Paris, 29 octobre 2018, consultable sur <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23794&LangID=E>

⁶ Voir par exemple la mobilisation pour un Mouvement de Peuples pour un Monde Durable et Juste lancé par un Appel mondial à l'action contre la pauvreté, CIVICUS, ActionAid, Oxfam, Amnesty International, Global Citizen, ONE, 350org, World Wildlife Fund, ainsi que des groupes confessionnels et d'autres plateformes régionales et nationales, via l'Action pour le Développement Durable sur <https://action4sd.org/>.

⁷ Le Partenariat Mondial pour la Coopération Efficace au service du Développement, document final de Nairobi, décembre 2016, paragraphe 18, consultable sur <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2016/12/OutcomeDocumentEnglish.pdf>

⁸ *Transformer notre monde : Le Programme 2030 pour le développement durable*, 2015, consultable sur <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

⁹ Rendez-vous sur <https://hrdworldsummit.org/>.

¹⁰ Le postulat de ce **Programme d'action** est que la mise en œuvre de ces mesures pour l'espace civique est une condition essentielle pour la mise en place réussie d'une gamme d'actions permettant la réalisation des ODD et des cibles spécifiques, dans tous les secteurs. Pour une approche complète du Programme 2030, les campagnes de la société civile pour les ODD, et l'action pour la justice

climatique, lisez *Action pour un développement durable* (<https://action4sd.org/>), le *Réseau international pour l'action contre le changement climatique* (<http://www.climate-network.org/>), *L'appel à l'action mondial contre la pauvreté* (<http://www.whiteband.org/>), et *2030 ensemble* (<https://www.together2030.org/>).

¹¹ Pour une analyse des approches axées sur les droits de l'homme dans le développement, consulter le POED et IBON (en anglais), *Policy Research on the Implementation of a Human-Rights-Based Approach in Development Partnerships*, janvier 2018, consultable sur <http://www.csopartnership.org/edc-resources-hrba> et Brian Tomlinson, "Implementing a Human Rights Based Approach: Lessons from the experience of providers' international assistance," dans ce volume.

¹² Par exemple le programme Lifeline Embattled CSO Assistance Fund, consultable sur <https://www.csolifeline.org/>.

¹³ Cette section en particulier est influencée par le *Programme d'action* adopté par le Sommet mondial des défenseurs des droits de l'homme, 2018, *op. cit.* Et « Nous en avons assez : Un appel à l'action pour protéger les défenseurs des droits des femmes et leurs communautés » *op.cit.* Pour une élaboration de mesures conséquentes afin de protéger et de promouvoir les défenseurs des droits de l'homme voir le Programme d'action.